
Philippe **COUTAND**
Consultant expert du magazine LINEAIRES
Depuis 2010
philippe.coutand@adesformation.com
www.adesformation.com

POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ DES PRESTATIONS DE FORMATION POUR LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Version 1 du 04/09/2026

1 CRÉATION DE LA PROCÉDURE

PROCESSUS indicateur 1, 26 VERSION 1
DATE DE CRÉATION 04/12/2024 RÉDACTEUR Philippe Coutand
DATE DE VALIDATION 04/12/2024 VALIDEUR Philippe Coutand
MISE EN APPLICATION 04/12/2024 MISE EN APPLICATION

2 LISTE DES REDACTIONS ET MODIFICATIONS

DATE VERSION PARTIE CONCERNÉE AUTEUR VALIDEUR
04/12/2024 1 Création du document Philippe Coutand Philippe Coutand
Nom de l'Organisme de Formation : ADES FORMATION 62

3 ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE

L'organisme de formation Ades Formation 62 reconnaît et respecte la diversité des apprenants, y compris ceux en situation de handicap. Nous nous engageons à fournir des prestations de formation accessibles et inclusives qui permettent à tous les individus, indépendamment de leurs capacités, de participer pleinement à nos programmes de formation.

4 PRINCIPES DIRECTEURS

4.1 Accessibilité Universelle : *Nous nous engageons à adopter une approche d'accessibilité universelle dans la conception, le développement et la prestation de nos formations, en veillant à ce qu'elles soient accessibles à tous, sans nécessiter d'ajustements particuliers.*

4.2 Communication Accessible : *Nous nous efforçons de fournir une communication accessible à tous les apprenants. Cela inclut la documentation de formation, les supports visuels, les enregistrements sonores et tout autre matériel d'apprentissage.*

4.3 Adaptation des Supports de Formation : *Nous nous engageons à fournir des supports de formation adaptés en fonction des besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap. Cela peut inclure la mise à disposition de documents en formats alternatifs, tels que le braille, des versions électroniques ou des supports audio.*

5 ACCES AUX INSTALLATIONS

Nous nous assurons que nos installations de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap, en mettant en place des rampes, des ascenseurs, des toilettes adaptées, et en veillant à ce que l'environnement soit exempt d'obstacles.

6 FORMATION DU PERSONNEL

Nous formons notre personnel sur les meilleures pratiques en matière d'accessibilité, de manière à ce qu'ils soient sensibilisés aux besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap et puissent fournir un soutien approprié.

7 PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT

Les apprenants en situation de handicap sont encouragés à informer l'organisme de formation de leurs besoins spécifiques dès le début du processus d'inscription. Nous mettons en place un

processus d'accompagnement personnalisé pour discuter des adaptations nécessaires et assurer un environnement d'apprentissage inclusif.

8 REVISION CONTINUE

Cette politique d'accessibilité des prestations de formation sera revue régulièrement afin de s'assurer de son adéquation avec les normes actuelles et d'apporter d'éventuelles améliorations.

9 COORDONNEES DU REFERENT HANDICAP

Pour toute question relative à l'accessibilité des prestations de formation, veuillez contacter notre référent handicap à l'adresse suivante : Philippe Coutand, philippe.coutand@adesformation.com

Cachet et signature
Précédé de la mention
« Bon pour accord »

Cachet et signature ADES

Philippe COUTAND
Ades Formation 62
47 rue vivienne, 75002 PARIS
www.adesformation.com
philippe.coutand@adesformation.com